

Indemnités aux mineurs

La Cour de cassation a validé définitivement le retour aux indemnités logement et chauffage pour les agents au statut de mineur du bassin.

Les ayants droit sont invités à se rapprocher de la Fnem CFE-CGC et de l'association Adavnahl le 1^{er} et 3^e lundi de chaque mois à la permanence, 5, impasse de la Passerelle à Freyming-Merlebach, de 9h30 à 12h.

Une lettre-type est à leur disposition pour faire valoir application de cet arrêt.